

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VINCENT STERLANGES**

SEANCE DU 23 MARS 2004

L'an deux mille quatre le vingt-trois mars à vingt-heures trente le conseil municipal de Saint Vincent-Sterlanges, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur FALLOURD Claude, Maire.

Etaient présents : Mrs Fallourd C, Blanchard B, Bernaudeau M.M, Réau M.R, Bély D, Jeannière V, Guinaudeau D, Morin M, Drapeau L, Bossard P, Pascreau M, Durand M.

Etaient absents et excusés : Tonquedec G, Baizeau J.P.

A été élu secrétaire : Morin M.

Date de convocation : 11 Mars 2004

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de publication : 25 Mars 2004

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votant : 12

**ANNULLATION DE L'ELABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE ;**  
**ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2003 le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'une carte communale et par délibération du 5 juin 2003 a confié cette étude à monsieur Cyrille GAUTIER, architecte à Chantonnay.

Après une première analyse de l'urbanisation de la commune et renseignements pris auprès des Services de la Direction Départementale de l'Équipement il s'avère que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme serait plus approprié aux besoins de la commune.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un tableau comparatif des deux études et demande au conseil municipal de se prononcer.

Celui-ci, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- 1- D'abandonner l'élaboration de l'étude d'une carte communale.
- 2- De prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.
- 3- D'associer les services de l'Etat et de consulter les autres personnes publiques qui en auront fait la demande à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- 4 - De mettre en place, pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
  - o Exposition à la Mairie des documents graphiques présentant d'une part un diagnostic initial de la commune, d'autre part les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement,
  - o Mise à disposition d'un cahier offrant la possibilité de consigner les observations écrites et suggestions du public,
  - o Organisation d'une ou plusieurs réunions publiques avec l'urbaniste chargé de l'étude (les dates seront communiquées ultérieurement par voie de presse)

5- de demander, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, que la Direction Départementale de l'Équipement soit mise gratuitement à la disposition de la commune afin d'apporter son assistance à l'élaboration du PLU.

6 – d'annuler le contrat d'étude signé avec monsieur Gauthier pour l'élaboration de la carte communale.

7 - de procéder à la consultation en vue de la désignation d'un cabinet d'urbanisme pour la réalisation de l'étude.

8 – de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU.

9 – sollicite de l'Etat une dotation pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU.

10 – demande à monsieur le Préfet de la Vendée de porter à la connaissance du Maire les éléments nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme.

11 – décide d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU au budget primitif de l'exercice 2004.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Vendée et notifiée :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- aux présidents de la Chambre du Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Aux présidents de la Communauté de Communes des Deux-Lays.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme, en Mairie le 15 avril 2004.

Le Maire,

